

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2011

-:-

Après l'appel nominal, le quorum étant atteint, monsieur le Maire ouvre la séance à 18h32.

1 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2010

LE CONSEIL,

DECLARE que le Compte de Gestion du budget dressé pour l'exercice 2010 par le Trésorier Principal de Cachan, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Résultat des votes :

POUR	29
ABSTENTION	5

2 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010

(Sortie de monsieur le Maire à 19h23)

LE CONSEIL,

DECIDE de procéder à l'adoption des crédits réalisés au Compte Administratif 2010, chapitre par chapitre.

Résultats des votes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

A. DEPENSES

Chapitre 011	Charges à caractère général	9 854 158.93 €
POUR	27	
CONTRE	5	
ABSTENTION	1	
Chapitre 012	Charges de personnel	16 207 881.68 €
POUR	27	
CONTRE	5	
ABSTENTION	1	
Chapitre 014	Atténuations de produits	23 910.41 €
POUR	27	
ABSTENTION	6	

Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	4 240 648.96 €
POUR	24	
CONTRE	5	
ABSTENTION	1	
NPPV	3	

Chapitre 66	Charges financières	1 000 678.79 €
POUR	27	
CONTRE	5	
ABSTENTION	1	

Chapitre 67	Charges exceptionnelles	14 810.80 €
POUR	27	
CONTRE	5	
ABSTENTION	1	

Chapitre 42	Opérations d'ordre de transferts entre sections	810 331.69 €
POUR	27	
CONTRE	5	
ABSTENTION	1	

B. RECETTES

Chapitre 70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 525 744.01 €
POUR	27	
ABSTENTION	6	

Chapitre 73	Impôts et taxes	23 692 303.63 €
POUR	27	
CONTRE	5	
ABSTENTION	1	

Chapitre 74	Dotations, subventions et participations	8 268 630.81 €
POUR	27	
ABSTENTION	6	

Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	249 441.59 €
POUR	27	
ABSTENTION	6	

Chapitre 013	Atténuations de charges	228 975.38 €
POUR	27	
ABSTENTION	6	

Chapitre 76	Produits financiers	78 447.42 €
POUR	27	
ABSTENTION	6	

Chapitre 77	Produits exceptionnels	61 580.27 €
POUR	27	
ABSTENTION	6	

Chapitre 042	Opération d'ordre de transferts entre sections	210 333.41 €
POUR	27	
ABSTENTION	6	

SECTION D'INVESTISSEMENT

A. DEPENSES

Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilés	2 285 565.30 €
POUR	27	
CONTRE	5	
ABSTENTION	1	

Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	168 717.74 €
POUR	27	
CONTRE	5	
ABSTENTION	1	

Chapitre 21	Immobilisations corporelles	455 601.83 €
POUR	27	
CONTRE	5	
ABSTENTION	1	

Chapitre 23	Immobilisations en cours	906 218.43 €
POUR	27	
CONTRE	5	
ABSTENTION	1	

Chapitre 040	Opération d'ordre de transferts entre sections	210 333.41 €
POUR	27	
CONTRE	5	
ABSTENTION	1	

B. RECETTES

Chapitre 10	Dotation fonds divers et réserves	1 909 275.31 €
POUR	27	
ABSTENTION	6	
Chapitre 13	Subvention d'investissement	538 367.73 €
POUR	27	
ABSTENTION	6	
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre section	810 331.69 €
POUR	27	
ABSTENTION	6	

(Retour de monsieur le Maire à 19h27)

3 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2010 - RESTAURATION ET PORTAGE A DOMICILE

LE CONSEIL,

DECLARE que le Compte de Gestion du budget annexe Restauration et Portage à Domicile dressé pour l'exercice 2010 par le Trésorier Principal de Cachan, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Résultat des votes :

POUR	29
ABSTENTION	5

4 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010 - RESTAURATION ET PORTAGE A DOMICILE

(Sortie de monsieur le Maire à 19h28)

LE CONSEIL,

DECIDE de procéder à l'adoption des crédits réalisés au compte Administratif 2010 – Restauration et Portage à Domicile, chapitre par chapitre.

Résultat des votes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

A. DEPENSES

Chapitre 011	Charges à caractère général	115 053.22 €
POUR	27	
CONTRE	5	
ABSTENTION	1	

Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	982.32 €
POUR	27	
CONTRE	5	
ABSTENTION	1	

Chapitre 042	Opération d'ordre de transferts entre sections	4 420.39 €
POUR	27	
CONTRE	5	
ABSTENTION	1	

B. RECETTES

Chapitre 70	Produits des services du domaine et ventes diverses	102 842.77 €
POUR	27	
CONTRE	5	
ABSTENTION	1	

Chapitre 74	Dotations et participations	29 799.89 €
POUR	27	
CONTRE	5	
ABSTENTION	1	

Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	148.41 €
POUR	27	
CONTRE	5	
ABSTENTION	1	

SECTION D'INVESTISSEMENT

A. DEPENSES

Chapitre 21	Immobilisations corporelles	119.92 €
POUR	27	
CONTRE	5	
ABSTENTION	1	

B. RECETTES

Chapitre 40	Amortissement des immobilisations	4 420.39 €
POUR	27	
CONTRE	5	
ABSTENTION	1	

(Retour de monsieur le Maire à 19h29)

5 - RAPPORT RETRAÇANT LES ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN ET D'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE VIE - EXERCICE 2010 - DONT ACTE

LE CONSEIL,

DONNE ACTE de la présentation par monsieur le Maire du rapport retraçant les actions de développement social urbain et d'amélioration des conditions de vie – exercice 2010.

6 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU VAL DE MARNE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF FACEJ 3

Le Conseil, à l'**UNANIMITÉ**

AUTORISE monsieur le maire à solliciter auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Val de Marne une subvention de 15 000 €

AUTORISE monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette demande de subvention.

7 - ECOZAC PAUL HOCHART - CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE SOCIALE DE 236 LOGEMENTS - GARANTIE COMMUNALE D'EMPRUNT AU PROFIT D'IMMOBILIERE 3 F - PRÊT CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

LE CONSEIL,

ACCORDE sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 1 304 000 € souscrit par Immobilière 3 F auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ce prêt concerne la construction d'une résidence sociale de 236 logements dans le cadre de l'opération Ecozac Paul Hochart.

Résultats des votes :

POUR	29
ABSTENTION	5

8 - ECOZAC PAUL HOCHART - CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE SOCIALE DE 236 LOGEMENTS - GARANTIE COMMUNALE D'EMPRUNT AU PROFIT D'IMMOBILIERE 3 F - PRÊT ASTRIA

LE CONSEIL,

ACCORDE sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 7 080 000 € souscrit par Immobilière 3 F auprès d'Astria.

Ce prêt est destiné à financer la construction d'une résidence sociale de 236 logements sise Ecozac Paul Hochart (Lot 11b) à L'Hay-les-Roses.

Résultat des votes :

POUR	29
ABSTENTION	5

9 - RÉAMENAGEMENT DES PRÊTS N° 224958, N° 225023, N° 252301 CONTRACTÉS PAR VALOPHIS HABITAT AUPRES DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS POUR LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS SIS ZAC DES FRETTES

LE CONSEIL,

ACCORDE, jusqu'au complet remboursement des sommes dues, sa garantie pour le remboursement du prêt compacté contracté par Valophis Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations dans le cadre du financement d'une opération de construction de logements sis ZAC des Frettes.

Résultat des votes :

POUR	29
ABSTENTION	5

10 - PRÉSENTATION DU BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS IMMOBILIÈRES RÉALISÉES AU COURS DE L'EXERCICE 2010

Le Conseil, à l'**UNANIMITÉ**

APPROUVE le bilan des acquisitions et des cessions immobilières réalisées en 2010 par la Commune ou pour son compte.

11 - CESSION DE CONSTRUCTIONS MODULAIRES SITUÉES SUR LA PARCELLE CADASTRÉE D 258 - AUTORISATION DONNÉE A MONSIEUR LE MAIRE DE PRENDRE LES MESURES Y AFFÉRENTES

LE CONSEIL,

APPROUVE la cession de constructions modulaires situées sur une partie de la parcelle cadastrée D 258 au profit de la Société AXTM sise 242 Boulevard Voltaire – 75011 Paris.

Résultat des votes :

POUR	29
ABSTENTION	5

12 - RESTAURATION SCOLAIRE ET PORTAGE A DOMICILE - AVENANT AU CONTRAT AVEC LA SOCIETE RGC RESTAURATION :
- APPROBATION
- AUTORISATION DONNÉE A MONSIEUR LE MAIRE DE LE SIGNER

Le Conseil, à l'**UNANIMITÉ**

DECIDE d'approuver l'avenant n° 16 au contrat de concession passé avec la société RGC Restauration.

AUTORISE monsieur le Maire à signer ledit document.

13 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS PASSÉE AVEC L'ASSOCIATION CAL FOOTBALL.

Le Conseil, à l'**UNANIMITÉ**

APPROUVE les termes de la convention d'objectifs et de moyens passée avec l'association CAL FOOTBALL.

AUTORISE le versement d'une subvention pour un montant total de 114 000 €.

AUTORISE monsieur le Maire à signer ladite convention.

14 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS PASSÉE AVEC L'ASSOCIATION CAL ATHLETISME.

Le Conseil, à l'**UNANIMITÉ**

APPROUVE les termes de la convention d'objectifs et de moyens passée avec l'association CAL ATHLETISME.

AUTORISE le versement d'une subvention pour un montant total de 17 000 €.

AUTORISE monsieur le Maire à signer ladite convention.

15 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS PASSÉE AVEC L'ASSOCIATION CAL BASKET-BALL.

Le Conseil, à l'**UNANIMITÉ**

APPROUVE les termes de la convention d'objectifs et de moyens passée avec l'association CAL BASKET-BALL.

AUTORISE le versement d'une subvention pour un montant total de 26 000 €.

AUTORISE monsieur le Maire à signer ladite convention.

16 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS PASSÉE AVEC L'ASSOCIATION CAL BADMINTON.

Le Conseil, à l'**UNANIMITÉ**

APPROUVE les termes de la convention d'objectifs et de moyens passée avec l'association CAL BADMINTON.

AUTORISE le versement d'une subvention pour un montant total de 10 600 €.

AUTORISE monsieur le Maire à signer ladite convention.

17 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS PASSÉE AVEC L'ASSOCIATION CAL HANDBALL.

Le Conseil, à l'**UNANIMITÉ**

APPROUVE les termes de la convention d'objectifs et de moyens passée avec l'association CAL HANDBALL.

AUTORISE le versement d'une subvention pour un montant total de 28 000 €.

AUTORISE monsieur le Maire à signer ladite convention.

18 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS PASSÉE AVEC L'ASSOCIATION CAL RUGBY.

Le Conseil, à l'**UNANIMITÉ**

APPROUVE les termes de la convention d'objectifs et de moyens passée avec l'association CAL RUGBY.

AUTORISE le versement d'une subvention pour un montant total de 20 000 €.

AUTORISE monsieur le Maire à signer ladite convention.

19 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS PASSÉE AVEC L'ASSOCIATION CAL AIKIDO.

Le Conseil, à l'**UNANIMITÉ**

APPROUVE les termes de la convention d'objectifs et de moyens passée avec l'association CAL AIKIDO.

AUTORISE le versement d'une subvention pour un montant total de 4 500 €.

AUTORISE monsieur le Maire à signer ladite convention.

20 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS PASSÉE AVEC L'ASSOCIATION CAL JUDO.

Le Conseil, à l'**UNANIMITÉ**

APPROUVE les termes de la convention d'objectifs et de moyens passée avec l'association CAL JUDO.

AUTORISE le versement d'une subvention pour un montant total de 39 050 €.

AUTORISE monsieur le Maire à signer ladite convention.

21 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS PASSÉE AVEC L'ASSOCIATION CAL KARATE.

Le Conseil, à l'**UNANIMITÉ**

APPROUVE les termes de la convention d'objectifs et de moyens passée avec l'association CAL KARATE.

AUTORISE le versement d'une subvention pour un montant total de 6 500 €.

AUTORISE monsieur le Maire à signer ladite convention.

22 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS PASSÉE AVEC L'ASSOCIATION CAL TIR A L'ARC.

Le Conseil, à l'**UNANIMITÉ**

APPROUVE les termes de la convention d'objectifs et de moyens passée avec l'association CAL TIR À L'ARC.

AUTORISE le versement d'une subvention pour un montant total de 900 €.

AUTORISE monsieur le Maire à signer ladite convention.

23 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS PASSÉE AVEC L'ASSOCIATION CAL GYMNASTIQUE DE LOISIRS.

Le Conseil, à l'**UNANIMITÉ**

APPROUVE les termes de la convention d'objectifs et de moyens passée avec l'association CAL GYMNASTIQUE DE LOISIRS.

AUTORISE le versement d'une subvention pour un montant total de 3 000 €.

AUTORISE monsieur le Maire à signer ladite convention.

24 - CONVENTION D'OBJECTIF ET DE MOYENS PASSÉE AVEC L'ASSOCIATION CAL GYMNASTIQUE SPORTIVE.

Le Conseil, à l'**UNANIMITÉ**

APPROUVE les termes de la convention d'objectifs et de moyens passée avec l'association CAL GYMNASTIQUE SPORTIVE.

AUTORISE le versement d'une subvention pour un montant total de 30 400 €.

AUTORISE monsieur le Maire à signer ladite convention.

25 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS PASSÉE AVEC L'ASSOCIATION CAL PLONGEE.

Le Conseil, à l'**UNANIMITÉ**

APPROUVE les termes de la convention d'objectifs et de moyens passée avec l'association CAL PLONGEE.

AUTORISE le versement d'une subvention pour un montant total de 2 500 €.

AUTORISE monsieur le Maire à signer ladite convention.

26 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS PASSÉE AVEC L'ASSOCIATION CAL NATATION.

Le Conseil, à l'**UNANIMITÉ**

APPROUVE les termes de la convention d'objectifs et de moyens passée avec l'association CAL NATATION.

AUTORISE le versement d'une subvention pour un montant total de 24 500 €.

AUTORISE monsieur le Maire à signer ladite convention.

27 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS PASSÉE AVEC L'ASSOCIATION CAL TENNIS.

Le Conseil, à l'**UNANIMITÉ**

APPROUVE les termes de la convention d'objectifs et de moyens passée avec l'association CAL TENNIS.

AUTORISE le versement d'une subvention pour un montant total de 86 000 €.

AUTORISE monsieur le Maire à signer ladite convention.

28 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS PASSÉE AVEC L'ASSOCIATION CAL TENNIS DE TABLE.

Le Conseil, à l'**UNANIMITÉ**

APPROUVE les termes de la convention d'objectifs et de moyens passée avec l'association CAL TENNIS DE TABLE

AUTORISE le versement d'une subvention pour un montant total de 45 700 €.

AUTORISE monsieur le Maire à signer ladite convention.

29 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS PASSÉE AVEC L'ASSOCIATION CAL SQUASH.

Le Conseil, à l'**UNANIMITÉ**

APPROUVE les termes de la convention d'objectifs et de moyens passée avec l'association CAL SQUASH.

AUTORISE le versement d'une subvention pour un montant total de 20 000 €.

AUTORISE monsieur le Maire à signer ladite convention.

30 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS PASSÉE AVEC L'ASSOCIATION L'ECOLE D'ARTS MARTIAUX.

Le Conseil, à l'**UNANIMITÉ**

APPROUVE les termes de la convention d'objectifs et de moyens passée avec l'association ECOLE D'ARTS MARTIAUX.

AUTORISE le versement d'une subvention pour un montant total de 24 000 €.

AUTORISE monsieur le Maire à signer ladite convention.

31 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS PASSÉE AVEC L'ASSOCIATION « ASSOCIATION SPORTIVE DES COMMUNAUX DE L'HAY-LES-ROSES (ASCLF).

Le Conseil, à l'**UNANIMITÉ**

APPROUVE les termes de la convention d'objectifs et de moyens passée avec l'association « Association Sportive des Communaux de L'Hay-les-Roses » (ASCLF).

AUTORISE le versement d'une subvention pour un montant total de 500 €.

AUTORISE monsieur le Maire à signer ladite convention.

32 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS PASSÉE AVEC L'ASSOCIATION AMBITIONS ET DECOUVERTES.

Le Conseil, à l'**UNANIMITÉ**

APPROUVE les termes de la convention d'objectifs et de moyens passée avec l'association AMBITIONS ET DECOUVERTES.

AUTORISE le versement d'une subvention pour un montant total de 4 000 €.

AUTORISE monsieur le Maire à signer ladite convention.

33 - MISE A DISPOSITION D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS AU TITRE D'ACTIVITÉS ASSOCIATIVES

LE CONSEIL,

APPROUVE la mise à disposition gratuite des équipements au profit des associations suivantes :

Associations	Objet	Date d'occupation	Lieux
CAL Body gym 94	Entraînements et compétitions	Du 01/09/2010 au 30/06/2011	Salle de Fitness, Musculation
CAL DARTS	Entraînements et compétitions	Du 01/09/2010 au 30/06/2011	Foyer Maurice AUBIN et Gymnase de la VAR.
CAL Yoga	Entraînement	Du 01/09/2010 au 30/06/2011	Une salle au Petit Robinson Une salle aux Blondeaux
CAL PETANQUE	Entraînements et compétitions	Du 01/09/2010 au 30/06/2011	Terrain de pétanque Stade l'Hayette
Qi Gong	Entraînements	Du 01/09/2010 au 30/06/2011	Salle de fitness Maison de l'Enfance et du Citoyen

DIT que monsieur le Maire se chargera de signer chacune des conventions à passer entre la Ville de l'Hay-les-Roses et lesdites associations afin de fixer les conditions dans lesquelles ces locaux peuvent être utilisés, compte tenu des nécessités de l'administration des propriétés communales, du fonctionnement des services et du maintien de l'ordre public.

Résultats des votes :

POUR 29
ABSTENTION 5

34 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS PASSÉE AVEC L'AVARA :
- APPROBATION
- AUTORISATION DONNÉE A MONSIEUR LE MAIRE DE LA SIGNER

Le Conseil, à l'**UNANIMITÉ**

APPROUVE les termes de la convention d'objectifs et de moyens passée avec l'AVARA.

AUTORISE monsieur le Maire à signer ladite convention.

35 - MISE A DISPOSITION GRACIEUSE D'UN LOCAL COMMUNAL AU PROFIT D'ASPIE

Le Conseil, à l'**UNANIMITÉ**

AUTORISE la mise à disposition gracieuse, les mardis et vendredis, d'un local communal situé à l'Hôtel de Ville, au profit d'ASPIE, dans le cadre de son action.

DIT que monsieur le Maire se chargera de signer ladite convention à passer avec cet organisme afin de fixer les conditions dans lesquelles le local peut être utilisé, compte tenu des nécessités de l'administration des propriétés communales, du fonctionnement des services et du maintien de l'ordre public.

36 - MISE A DISPOSITION DES SALLES DU MOULIN DE LA BIÈVRE

Le Conseil, à l'**UNANIMITÉ**

APPROUVE la mise à disposition gracieuse de la salle des fêtes du Moulin de la Bièvre au profit de la Compagnie Vincent Philippe.

DIT que monsieur le Maire se chargera de signer la convention à passer avec ladite association afin de fixer les conditions dans lesquelles les locaux peuvent être utilisés, compte tenu des nécessités de l'administration des propriétés communales, du fonctionnement des services et du maintien de l'ordre public.

37 - SIPPAREC :
- ADHÉSION DU DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
- TRANSFORMATION EN SYNDICAT MIXTE OUVERT
- MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT

Le Conseil, à l'**UNANIMITÉ**

APPROUVE l'adhésion du Département de l'Essonne au SIPPAREC.

APPROUVE le projet de statuts entérinant, notamment, la transformation du SIPPAREC en syndicat mixte ouvert relevant des articles L 5721-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, consécutivement à cette adhésion.

38 - DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA COMMUNE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ ANONYME D'ÉCONOMIE MIXTE POUR LA GESTION DE LA GÉOTHERMIE A CHEVILLY-LARUE ET L'HAY-LES-ROSES (SEMHACH)

LE CONSEIL,

DESIGNE monsieur Denis HOCHSTETTER comme représentant de la commune au conseil d'administration de la SEMHACH par 29 VOIX POUR.

39 - SOCIÉTÉ AVENANCE ENSEIGNEMENT ET SANTE SAS - ARRÊTE PRÉFECTORAL PORTANT AUTORISATION AU TITRE DE LA RÉGLEMENTATION SUR LES INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT - DONT ACTE

LE CONSEIL,

PREND ACTE de la présentation de l'arrêté préfectoral n°2011/1407 du 16 avril 2011.

A 20h15, l'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève la séance.

Patrick SEVE
Ancien député
Maire de L'Hay-les-Roses
Vice-président de l'agglomération de Val de Bièvre

Publication du : 4 juillet au 5 septembre 2011